

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1891.

Allocation d'un crédit supplémentaire de 545,000 francs au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. FRIS.

MESSIEURS,

La section centrale du Budget des Chemins de fer, constituée en commission spéciale, a examiné le projet de loi ouvrant au Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour être rattaché à l'article 51 de son Budget de l'exercice 1891, un crédit supplémentaire s'élevant à 545,000 francs.

Les divers postes de ce crédit sont justifiés, et il est urgent de permettre la liquidation des sommes prévues. Il s'agit en effet d'indemnités à allouer aux familles d'agents de la marine qui ont péri dans les collisions de mars 1889, ainsi que du paiement d'indemnités à la suite d'abordage et de dépenses urgentes nécessitées par des événements de mer.

La Commission spéciale a l'honneur de proposer à la Chambre l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
VICTOR FRIS.

Le Président,
P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 64.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, DE MALANDER, FRIS, DE FAVREAU, VERCRUYSSÉ, DE HEMPTINSE et DE BOURCHGRAVE.